### REPUBLIQUE FRANCAISE

211403274 VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR

### POSTE COMPTABLE DE A COMPLETER

SERVICE PUBLIC LOCAL COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus

M41

### **COMPTE ADMINISTRATIF**

VENTE D'ENERGIE

**ANNEE 2019** 

### SOMMAIRE

Pages	
3 4 5 6 7 9 12	I - Informations générales - Modalités de vote du budget II- Présentation générale du compte administratif A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres B1- Balance générale du budget - Dépenses B2- Balance générale du budget - Recettes III - Vote du compte administratif A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses A2- Section d'exploitation - Détail des recettes B1- Section d'investissement - Détail des dépenses B2- Section d'investissement - Détail des recettes B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles

IV - ANNEXES	
A - Eléments du bilan	
A1- Etat de la dette  1.1- Détail des crédits de trésorerie  1.2- Répartition par nature de dette  1.3- Répartition des emprunts par structure de taux  1.4- Typologie de la répartition de l'encours  1.5- Détail des opérations de couverture  1.6- Autres dettes  A2- Méthodes utilisées pour les amortissements  A3.1- Etat des provisions et des dépréciations  A3.2- Etalement des provisions  A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses  A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes  A5.1- Etats ventil. dépenses, recettes services eau et assainissement  A5.2- Etats ventil. dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec.  A6- Etat des charges transférées  A7- Détail des opérations pour le compte de tiers  A8.1- Variation du patrimoine R2313-3 - Entrées  A8.2- Variation du patrimoine R2313-3 - Sorties  A8.3- Opérations liées aux cessions  A9.1- Variation du patrimoine L300-5 - Entrées  A9.2- Variation du patrimoine L300-5 - Sorties  A9.1- Etat des travaux en régie	
B - Engagements hors bilan	
B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement B2.2- Etat des autorisations d'engagement, crédits de paiement	
C - Autres éléments d'information	
C1.1- Etat du personnel C1.2- Etat du personnel de la collec. ou de l'étab. de rattach. C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe C4- Présentation agrégée budget principal et budgets annexes	
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	

	I - INFORMATIONS	GENERALES	
C - Modalités de vote du	budget		
C - Modalités de vote du	budget		
C - Modalités de vote du	budget		
C - Modalités de vote du	budget		

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1) au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1) sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)
La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
III - Les provisions sont (2):
- budgétaires (délibération n° du
(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article". (2) Rayer la mention inutile

### II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

- A1 Vue d'ensemble Exécution du budget
- A2 Présentation générale du compte administratif section d'exploitation
- A3 Présentation générale du compte administratif section d'investissement
- B1 Balance générale dépenses
- B2 Balance générale recettes

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF			
VUE D'ENSEMBLE	A1		

### **EXECUTION DU BUDGET**

			DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	а	18 179.82	g	18 676.90	497.08
(mandats et titres)	Section d'investissement	b	12 741.25	h	9 628.00	-3 113.25

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 428.73 (si excédent)
N-1	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j <b>35 545.05</b> (si excédent)

= =

	DEP	ENSES	RECE	TTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	30 921.07	=g+h+i+j	64 278.68	33 357.61
			1		1

RESTES A REALISER	Section d'exploitation	е	k
A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	f 32 227.44	I
LIN IN+I	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	32 227.44 =e+f	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	Section d'exploitation	18 179.82 =a+c+e	19 105.63 =g+i+k	925.81
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	44 968.69 =b+d+f	45 173.05 =h+j+l	204.36
	TOTAL CUMULE	63 148.51 =a+b+c+d+e+f	64 278.68 =g+h+i+j+k+l	1 130.17

### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	32 227.44	
21 2135	IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	32 227.44 32 227.44	

# **ENGAGEMENTS REPORTES**

Budget: VENTE D'ENERGIE

Exercice: 2019 Section: INVESTISSEMENT

ENGAGEMENT	FONCT.	NATURE	NATURE OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE	GESTION.	SERV	ANTENNE
-117-00044P		2135		VILLE D HEROUVILLE SAINT CLAIR	32 227.44 HT	32 227.44 HT	H	GYMN	BAT	

TOTAL

COMM. SERV FAIT

32 227.44 HT 32 227.44 HT

노

Pour le Maire Premier Maire Adjoint

" - reant MATA

### VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - Exercice : 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 178.73	2 530.93			647.80
Total de	es dépenses de gestion courante	3 178.73	2 530.93			647.80
66	CHARGES FINANCIERES	6 050.00	6 020.89			29.11
Total de	Total des dépenses réelles d'exploitation		8 551.82			676.91
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 150.00 9 650.00	9 628.00			22.00
Total d	es dépenses d'ordre d'exploitation	12 800.00	9 628.00			3 172.00
TOTAL		22 028.73	18 179.82			3 848.91
D 002 E	Pour information déficit d'exploitation reporté de N-1					

### RECETTES D'EXPLOITATION

RECEITES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
Total des recettes de gestion courante		21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
Total des recettes réelles d'exploitation		21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
Total d	es recettes d'ordre d'exploitation					
TOTAL		21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
R 002 E	Pour information Excédent d'exploitation reporté de N-1	428.73				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES Total des opérations d'équipement	35 545.05		32 227.44	3 317.61
Total d	es dépenses d'équipement	35 545.05		32 227.44	3 317.61
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 800.00	12 741.25		58.75
Total d	es dépenses financières	12 800.00	12 741.25		58.75
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
Total d	es dépenses réelles d'investissement	48 345.05	12 741.25	32 227.44	3 376.36
Total d	les dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL		48 345.05	12 741.25	32 227.44	3 376.36
D 001 S	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
106	Réserves				
Total de	es recettes financières				
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
Total de	Total des recettes réelles d'investissement				
021 040	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	3 150.00 9 650.00	9 628.00		22.00
Total d	es recettes d'ordre d'investissement	12 800.00	9 628.00		3 172.00
TOTAL		12 800.00	9 628.00		3 172.00
R 001 S	Pour information iolde d'exécution positif reporté de N-1	35 545.05			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

### 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011 66 68	CHARGES A CARACTERES GENERAL CHARGES FINANCIERES Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.	2 530.93 6 020.89	9 628.00	2 530.93 6 020.89 9 628.00
	Dépenses d'exploitation - Total	8 551.82	9 628.00	18 179.82
				+
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de	e N-1		

=

### TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 18 179.82

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16 21	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	12 741.25		12 741.25
	Dépenses d'investissement - Total	12 741.25		12 741.25

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1
=

12 741.25

	II - PRESENTATION GENERALE D	U COMPTE ADMINIST	RATIF	II
	BALANCE GENER	RALE DU BUDGET		B2
	2 - Titres émis (y compris sur	les restes à réaliser N-1)		
	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	18 676.90		18 676.90
	Recettes d'exploitation - Total	18 676.90		18 676.90
				+
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-	1		428.73
				=
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			19 105.63
	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		9 628.00	9 628.00
	Recettes d'investissement - Total		9 628.00	9 628.00
				+
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N	l-1		35 545.05
				+
	Affectation aux comptes 106			
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			45 173.05

### **III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Section d'exploitation - détail des dépensesSection d'exploitation - détail des recettes Α1

A2

В1 - Section d'investissement - détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - détail des recettes

- Détail des chapitres d'opération d'équipement ВЗ

### **III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Section d'exploitation - détail des dépensesSection d'exploitation - détail des recettes Α1

A2

### SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF			
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	<b>A</b> 1		

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 178.73	2 530.93			647.80
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	1 528.73	482.41			1 046.32
6061	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE)	1 528.73	482.41			1 046.32
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	1 650.00	2 048.52			-398.52
6156	ENTRETIEN ET REPARATIONS MAINTENANCE	1 350.00	1 327.50			22.50
618	DIVERS	300.00	721.02			-421.02
TOTAL DES (a)=011+012	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES 2+014+65	3 178.73	2 530.93			647.80
66	CHARGES FINANCIERES	6 050.00	6 020.89			29.11
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	6 050.00	6 020.89			29.11
	CHARGES D'INTERETS					
66111 66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES INTERETS REGLES A L'ECHEANCE INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	6 150.00 -100.00	6 121.17 -100.28			28.83 0.28
TOTAL DES	DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022	9 228.73	8 551.82			676.91

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	<b>A</b> 1	

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 150.00				3 150.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 650.00	9 628.00			22.00
- 68 -	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 650.00	9 628.00			22.00
6811	DOTAT. AMORT. ET PROV CHARGES D'EXPLOITATION DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	9 650.00	9 628.00			22.00
TOTAL DES I	PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 800.00	9 628.00			3 172.00
TOTAL DES L	DEPENSES D'ORDRE	12 800.00	9 628.00			3 172.00
TOTAL DES I	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	22 028.73	18 179.82			3 848.91

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1	
---	----------------	--

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	1 039.76
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 230.26
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-190.50

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2	

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
- 70 -	VENTES PRODUITS FABRIQUES - PRESTATIONS SERVICES	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
7011	VENTES D'ENERGIE ELECTRICITE (SUBDIVISIONS PAR TARIF)	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
TOTAL DES F (a)=70+73+74	RECETTES DE GESTION DES SERVICES 4+75+013	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
TOTAL DES F	RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10
TOTAL DES F	RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES I	RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	21 600.00	8 876.90	9 800.00		2 923.10

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	428.73
--	----------------	--------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1

### **III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

- B1 Section d'investissement détail des dépenses
- B2 Section d'investissement détail des recettes
- B3 Détail des chapitres d'opération d'équipement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	l

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 545.05		32 227.44	3 317.61
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 545.05		32 227.44	3 317.61
2135	CONSTRUCTIONS INSTALLATIONS GENER. AGENCEMENTS. AMENAG. DES CONS	35 545.05		32 227.44	3 317.61
TOTAL DES D	EPENSES D'EQUIPEMENT	35 545.05		32 227.44	3 317.61
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 800.00	12 741.25		58.75
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 800.00	12 741.25		58.75
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	12 800.00	12 741.25		58.75
TOTAL DES D	DEPENSES FINANCIERES	12 800.00	12 741.25		58.75
TOTAL DES D	EPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES D	EPENSES REELLES	48 345.05	12 741.25	32 227.44	3 376.36

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap./Art.		Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES D	EPENSES D'ORDRE				
TOTAL DES D	EPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	48 345.05	12 741.25	32 227.44	3 376.36

: D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1
--

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
TOTAL DES F	RECETTES D'EQUIPEMENT				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	RESERVES AUTRES RESERVES				
TOTAL DES I	I RECETTES FINANCIERES				
TOTAL DES F	ECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS				
TOTAL DES F	RECETTES REELLES				

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	3 150.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	9 650.00	9 628.00		22.00
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	9 650.00	9 628.00		22.00
28135	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES  CONSTRUCTIONS  AMORT INST GENERALES AGENCT AMENAGT	9 650.00	9 628.00		22.00
TOTAL DES P	RELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 800.00	9 628.00		3 172.00
TOTAL DES I	RECETTES D'ORDRE	12 800.00	9 628.00		3 172.00
TOTAL DES F	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	12 800.00	9 628.00		3 172.00
Pour informa	tion : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	35 545.05			

### **IV - ANNEXES**

### A1 - ELEMENTS DU BILAN

- A1.1 Etat de la dette Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A1.2 Etat de la dette Autres dettes
- A1.3 Etat de la dette Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 Etat de la dette Répartition par nature de dette
- A1.5 Etat de la dette Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A1.6 Etat de la dette Détail des opérations de couverture
- A1.7 Etat de la dette Détail des crédits de trésorerie
- A1.8 Etat de la dette Typologie de la répartition de l'encours
- A1.9 Etat de la dette Emprunts renégociés au cours de l'année N

2	EDITS DE TRESORERIE A2.1
IV - ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CR

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	AZ.1 - DEIAIL I	IAIL DES CREDIIS DE IRESORERIE (1)	DE IRESOR	-KIE (1)		
Nature	Date de la	Montant	Montant dos	Montant des rer	Montant des remboursements 2019	Encours
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de	décision de	maximum	tirage 2019	(6) 048,944	Remboursement	restant du au
contrat)	réaliser la ligne	autorisé au	illayes 2019	(c) statetini	du tirage	31/12/2019
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0.00	0.00	0.00	00.00	0.00

<sup>(1)</sup> Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option sur ligne e trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Λl	A2.2
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTI

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166

					Ш	mprunts et de	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	du contrat						
Nature			Date	Date du		Type de	,	Taux initial	nitial		Périodicit	Profil	Possibilité de	
(rour craque righe, rindquer le riumero de Organisme preteur ou cner contrat)	Organisme preteur ou cner de file	Date de signature	d'emission ou date de mobilisation	premier rembt	Nominal (2)	taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actu.	Devise	é des d'amortiss rembts (6) ement (7)		remboursement anticipé O/N	Categorie d'emprunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					00.0									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					200 000.00									
1641 Emprunts en euros (total)					200 000.00									
405 Energie	Crédit Foncier	04/10/2012	30/10/2012	30/10/2013	200 000.00	Ь	Taux fixe à 4,57%	4.570%	4.646%	EUR	А	О	0	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					00.0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0.00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0.00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0.00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0.00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)					0.00									
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)					0.00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0.00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0.00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					0.00									
1681 Autres emprunts (total)					0.00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0.00									
1687 Autres dettes (total)					0.00									
Total général					200 000.00									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la dassification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

ΛΙ	Ti A2.2
IV – ANNEXES	EL EMENTS DU BIL AN — ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DET

## A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166

:						Emprur	Emprunts et dettes au 31/12/2019	/2019				
Nature (Dour channe liane indianor le numéro de	Couverture		Catégorie	VI- 1-1-1-0	Durée		Taux d'intérêt		A	Annuité de l'exercice		
(rour chaque lighe, muquer le numero de contrat)	? O/N (10)	Montant couvert	d'emprunt apres couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2019	résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget	Capital	Charges d'intérêt (15)	Interets perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0.00		00:00					0.00	00.00	0.00	00.00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00.00		119 366.33					12 741.25	6 121.17	0.00	939.48
1641 Emprunts en euros (total)		0.00		119 366.33					12 741.25	6 121.17	0.00	939.48
405 Energie	Z		A-1	119 366.33	7.84	F	Taux fixe à 4,57%	4.57%	12 741.25	6 121.17		939.48
1643 Emprunts en devises (total)		00:00		00:00					00.00	00.00	0.00	0.00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00.0		0.00					00.00	00.00	00.00	0.00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux Trésor (total)		00:0		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		00:0		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		00.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1681 Autres emprunts		00.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1682 Bons à moyen terme négociables		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
1687 Autres dettes		0.00		0.00					0.00	0.00	0.00	0.00
Total général		0.00		119 366.33					12 741.25	6 121.17	0.00	939.48
(0) S'anissant des emmunts assautis d'una liana de trésorenia. Il faut faire ressantir le rembaursement du acaptel de la dette er	do trácororio	il faut faire receptir le	o lib taomosiliodmos	véra etteb el eb letiae	Solozove Porocolog	Correction	tacmettobae eldetinèvene tachacaserace ecicaexe'l ruea el	- mone				

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (d. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple :

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opération de couveture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés en 768

IV – ANNEXES	NI SANINA NI
	IV = ANNEACES

			AZ.3 - REPARIIION DES	PAKI	ON DE		S PAR SIR	-MPRUNIS PAR SIRUCIURE DE IAUX (HORS A1)	I AUX (H	OKS A1				
Emprunts ventities par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital Type restant dû au d'indices 31/12/2019 (4)	_	Durée du contrat p	Durée du Dates des contrat périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal Coût de sortie (6) (7)		Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts percus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat														
TOTAL A		0.00	00'0									00.00	00.00	0.00%
Barrière simple B														
TOTAL B		0.00	00'0									00.00	00.00	0.00%
Option d'échange C														
TOTAL C		0.00	00'0									00.00	00.00	0.00%
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
TOTAL D		0.00	00'0									00.00	00.00	0.00%
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
TOTAL E		0.00	00'0									00.00	00.00	0.00%
Autres type de structures F														
TOTAL F		0.00	00'0									00.00	00.00	0.00%
TOTAL GENERAL		0.00	0.00									0.00	0.00	0.00%
														•

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indices sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 6 : autres indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/2019 ou le cas echeant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668. (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au tître du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES	<u> </u>	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE	A2.4	
LA REPARTITION DE L'ENCOURS		

## **A2.4 - RÉPARTITION DE L'ENCOURS**

		(1)	(2)	(3)	(4)	(2)	(9)
	Indices sous-jacents Indices zone	Indices zone	Indices inflation	Ecarts d'indices	Indices hors	Ecarts d'indices   Autres indices	Autres indices
		euros	française ou	zone euro	zone euro et	hors zone euro	
			zone euro ou		écarts d'indices		
			écart entre ces		dont I'un est un		
Structures			indices		indice hors zone		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple.	Nombre de produits	1			o in G		
invorcement Echange do taux variable ou	% de l'encours	100.00%					
contre taux variable ou taux fixe (sens	Montant en euros	119 366.33					
	Nombre de produits						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours						
	MontBnt en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(D) Multiplicateur jusqu'a 3; multiplicateur	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(F) Autres types de structures	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

## A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

					5	1 1 1		000				
	Emprun	Emprunt couvert					Instru	Instrument de couverture	verture			
authorito de statura					Type de	Nature de la	Notionnal de	Date		Dáriodicitá da	Primes éventuelles	entuelles
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	capital restant dû Date de fin au 31/12/2019 du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant		couverture (change ou taux)	l'instrument de couverture		Date de fin du contrat	Date de fin du règlement des contrat intérêts (4)	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00:00					00:0				00:0	0.00
Taux variable (total)		00:0					00:0				00'0	0.00
Taux complexe (total) (2)		00'0					00.0				00'0	0.00
Total		00'0					00:0				00'0	0.00

Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).
 Indiquer la periodicité de règlement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<u>\</u>	A2.5
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

					Effet de l'instrument de couverture	t de couverture			
Instruments de couverture	Référence de l'emprunt couvert	Таих	Taux payé	Таих г	Taux reçu (7)	Charges et produits	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Catégorie d	Catégorie d'emprunt (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		(5) Index	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant Après opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						00:0	0.00		
Taux variable (total)						0.00	0.00		
Taux complexe (total)						0.00	0.00		
Total						0.00	0.00		

(5) Indiquez l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

	ocionos, la Pina	one de levelcice	0.00	0.00
	Annuité de l'exercice	Capital	0.00	0.00
	Annuité de	Type (11) Montant (12) Intérêts (13)	0.00	0.00
	e (10)	Montant (12)	0.00	
IT (1	Coût de sortie (10)			
ANCEMEN	×	Niveau du taux (9)		
C REFIN	Caractéritiques du taux	Index (8)		
JURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (†	Caractér	Type de taux (7) Index (8) taux (9)		
E D'UN EN	Périodicité des	rembourse- ments (6)		
- ANTICIPI	Durée	résiduelle		
OURSEMENT	Capital	réaménagé	0.00	0.00
A2.6 - REMBOI	Organis me	Capital restain un	00'0	0.00
,	Organisme	de file		
	Date du	refinancement		
	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt Date du	Profil (5)		
	Année de m profil d'amort	Année		
	Emprunts (2)	(rout chaque lighe, molquei le numéro de contrat)	Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)	Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)

(1) Les opérations de refinancement de dete consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du cl'166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté. (3) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle , B : bimestrielle , S : semestrielle , S : semestrielle , X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux à la date du refinancement. (8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(10) Il s'agit de retracer les caractérsiques de l'indemnté de remboursement anticipé nelative à l'emprunt quité.

(11) Indiquer A pour audinancement, C pour capitalisation, T pour indegration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement audinancement. C pour capitalisation, T pour indegration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement en cas d'audinancement et de capitalisation dans le l'active de companialise à l'article 668.

(12) Indiquer le codit de sortie uniquement en cas d'audinancement et de capitalisation dans l'article 668.

(13) Indique le codité sortie infigue noorntair infigue companialises à l'article 668.

### VILLE HEROUVILLE SAINT CLAIR - VENTE ENERGIE - CA 2019

capital restant dia us l'exercice (s'il y a lieu)  at an 1/12/2014 l'exercice (s'il y a lieu)  intérêts Capital	
capital restant ICNE de dû au l'exercice 31/12/2014	
capital restant dû au 31/12/2014	
φ.	
# 60 # 50 K	
Profil amortissement e périodicité de mboursement (Contrat Contrat Initial renégoe	
Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6) Contrat Contrat initial renégocié	
IURS DE L'ANNEE N  Frofil d'amortissement et périodicité de périodicité de périodicité de remboursement (6) (5) (5) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1) (1	
DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N  INTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)  Taux (2)  Initial Contrat renégocié (4) Taux act. Type de Index (4) actuar. (c)	
DURS D  OCIÉ  Taux  actuar.	
LA DETTE – EMPRUNTS RENEG PRUNTS RENEGOCIES AU COUR Taux (2)  Taux (2)  Taux (2)  Taux (2)  Taux (3)  Taux act. Type de Index (4) Taux act. Ty	
IV – ANNEXES TTE – EMPRUNTS S RENEGOCIES A  Taux (2)  I Taux act. Type de Index	
IV – A TTE – E S RENE Tau Tau Taux act.	
MPRUNTS  Contrat initial index (4)	
A2.7 – EMPRU  A2.7 – EMPRU  Type de Index (3) Index	
S DU BILAN – E  AZ  Durée résiduelle en années Contrat contrat initial renégocié	
TS DU BILAN – ETAT DE L  A2.7 – EMP  Durée résiduelle en années Contrat Contrat Initial renégocié taux (3)	
Contrat Contrat Contrat Tope LA Initial renégocié taux (3)	
Date de renégociation	
Date de souscription du contrat initial	
N° du contrat d'emprunt	TOTAL

(1) Inscrire les emprunts renégociation.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F. fixe : V. variable : C. complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(3) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(4) Nominal à la date de renégociation.

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer. A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; X : semestrielle ; X : autre.

<b>&gt;</b>	A2.8			Capital					
			Dont	Intérêts (3)					
	ME	IISME	50 50 100 100 000 00 00 00 00 00 00 00 00 00	Aimune a payer au cours de l'exercice					
EXES	ETAT DE LA DETTE JNT D'UN AUTRE ORGANISI	PRUNT D'UN AUTRE ORGAN	Dette on control on 24/42/2040 de	Dette en capital au 31712/2019 de l'exercice					
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		Dette en capital à l'origine(2)					
	DETTI	A2.8 - DE		REPARTITION PAR PRÊTEUR	TOTAL	Auprès des organismes de droit privé	Auprès des organismes de droit public	Dette provenant d'émissions obligataires (ex: émissions publiques ou privées)	

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat. (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune. (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668

			i		
≥	A2.9			Dette restante	
			n charge d'un emprunt)	Dépenses de l'exercice	
S	N – ETAT DE LA DETTE	A2.9 – AUTRES DETTES	les pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)	Montant initial de la dette	
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETA	A	(Issues des engagements juridiques pris au	LIBELLES	

### IV - ANNEXES

A - ELEMENTS DU BILAN

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	<b>A2</b>

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL	DUREE	REF DELIB
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Seuil d'amortissement sur un an :	1 an	n° 96.12.142 du 16/12/96
	Catégories de biens amortis Voitures, camions lourds Cars Mobilier Matériel de bureau électrique ou électronique Matériel informatique et progiciels Locigiel Autres immobilisations incorporelles (études) Acquisition agencement et aménagement Matériel de sport Matériel de restauration Autres matériels, outillages techniques + équipts de garage et ateliers Installations et appareils de chauffage Accessoires divers Petit équipement Immeubles productifs de revenu Subventions d'équipement Subventions PASS FONCIER	durée 10 ans 15 ans 15 ans 7 ans 5 ans 2 ans 5 ans 15 ans 10 ans 10 ans 10 ans 15 ans 5 ans 5 ans 5 ans 10 ans 5 ans 5 ans 10 ans 10 ans 5 ans 10 ans 5 ans 10 ans 10 ans 10 ans 5 ans 10 ans 1	n° 96.12.142 du 16/12/96 "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" "" ""
AMORTISSEMENT FACULTATIF	NON		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES EN FONCTIONNEMENT (Biens amortissables)	<ul> <li>Reprise à hauteur des dotations aux amortissements de bien</li> <li>Reprise sur la même durée que l'amortissement</li> </ul>		
CHARGES A ETALER Nature	OUI dép: 6862 - Rec: 4817 Durée de l'étalement: 5 ans		
ICNE	- Sur le stock de la dette - Sur les nouveaux emprunts		
AUTRES PROCEDURES (à détailler)			

### **IV - ANNEXES**

### A - ELEMENTS DU BILAN

A3.1 - Etat des provisions

A3.2 - Etalement des provisions

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A3.1
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

# A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
	PROVISIONS	ET DEPRECI	IATIONS BUDG	ETAIRES		
Provisions réglementées et						
amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires Provision spéciale de réévaluation Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges Provisions pour pertes de change Autres provisions pour risques						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations - des stocks TOTAL BUDGETAIRES						
PR	OVISIONS ET	DEPRECIAT	TONS SEMI-BU	DGETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges Provisions pour pertes de change Autres provisions pour risques						
Dépréciations (2)						
- des comptes de tiers - des comptes financiers TOTAL SEMI-BUDGETAIRES						

- (1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée. (2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

# **A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

<sup>(1)</sup> Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

# - ELEMENTS DU BILAN

- A4.1 Equilibre des opérations financières Dépenses A4.2 Equilibre des opérations financières Recettes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
DEPENSES	TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	12 800.00	12 741.25
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	12 800.00	12 741.25
1631 1641 1643 16441 1678 1681 1682 1687	Emprunts obligataires Emprunts en euros Emprunts en devises Opérations afférentes à l'emprunt Autres emprunts et dettes Autres emprunts Bons à moyen terme négociables Autres dettes	12 800.00	12 741.25
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		
10	Reprise de dotations, fonds divers er réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers er réserves		
139	Subvention d'investissement transférée au compte de résultat		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	12 741.25	32 227.44		44 968.69

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

# RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice	Réalisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	12 800.00	9 628.00
	Ressources propres externes de l'année (a)		
10222 10228 26 27	FCTVA Autres fonds Participations et créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b)	12 800.00	9 628.00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28 28135	Amortissement des immobilisations AMORT INST GENERALES AGENCT AMENAGT	9 650.00 9 650.00	9 628.00 9 628.00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	3 150.00	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 628.00		35 545.05		45 173.05

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	44 968.69
Ressources propres disponibles	IV	45 173.05
Solde (IV - II)	V	204.36

### A5 - ELEMENTS DU BILAN

- A5.1.1 Etat de ventilation des dépenses et recettes Eau & Assainissement Section d'Exploitation
- A5.1.2 Etat de ventilation des dépenses et recettes Eau & Assainissement Section d'Investissement
- A5.2.1 Etat de ventilation des dépenses et recettes Assainissement collectif/non collectif
  - Section d'Exploitation
- A5.2.2 Etat de ventilation des dépenses et recettes Assainissement collectif/non collectif
  - Section d'Investissement

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.1.1
SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	

Service....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

# A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant 3		
011	Charges à caractère général			
***	***			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
•••				
014	Atténuations de produits /			
***				
65	Autres charges de gestion courante			
100				
66	Charges financières			
255	/			
67	Charges exceptionnelles			
200	/			
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)			
022	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses réelles			
042	Opé, d'ordre de transfert entre section			
	/			
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	C-		
	-/			
023	Virement à la section d'investissement			
	Total des dépenses d'ordre			
1	D 002 (5)			
/	TAL GENERAL DE DEPENSES			

### A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES	/
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	
***	***	
70	Ventes de produits fabriqués,	/
7061 7062	Redevance d'assainissement collectif Redev, d'assainissement non collectif	/
74	Subventions d'exploitation	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
444		
78	Reprises sur provisions et sur déprée. (4)	
4.03		
	Total des réelles	
042	Opé, d'orgre de transfert entre sections	
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
442	/	
	Total des recettes d'ordre	
1	R 002 (5)	
TO	TAL GENERAL DE RECETTES	

<sup>(1)</sup> Complèter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » oi « budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.
- (3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.
- (4) Si la régle applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
- (5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.1.2
SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	

Service....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

### A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3/
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
		/
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
	***	/
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
10.5	200	/
23	Immobilisations en cours (hors op.)	/
	/	
	ons d'équipement n° (1 ligne par op.)	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
+++		
13	Subventions d'investissement	
***	/	
16	Emprunts et dettes assimilées	
***		
18	Compte de liaison : affectation à	
444	· /	
26	Particip, et créances pattachées à	
***		
27	Autres immobilisations financières	
***		
020	Dépenses impévues	
4581	Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	
	/	
041	Spérations patrimoniales	
/	/	
	Total des dépenses d'ordre	
/	D 001 (4)	
/ T/	OTAL GENERAL DE DEPENSES	

### A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES	1
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
13	Subventions d'investissement	
***		
16	Emprunts et dettes assimilées	
-**	***	/
20	Immobilisations incorporelles	
***	***	/
21	Immobilisations corporelles	/
***	/	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
***		
106	Réserves /	
18	Compte de liaison : affectation à	
26	Particip, et créances fattachées à	
***		
27	Autres immobilisations financières	
•••		
4582	Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre transfert entre sectjons	
	/	
041	Spérations patrimoniales	
021	Virement de la section d'exploitation	
	Total des recettes d'ordre	
/	R 001 (4)	
/ T/	OTAL GENERAL DE RECETTES	
10	TAL GENERAL DE RECETTES	

<sup>(1)</sup> Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ou « Service d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

<sup>(3)</sup> Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

<sup>(4)</sup> Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.2.1
SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	

Service....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

### A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

	DEPENSES				
Article (2)	Libellé (2)	Montant /3			
011	Charges à caractère général				
444	***				
012	Charges de personnel et frais assimilés				
***	***				
014	Atténuations de produits /				
***					
65	Autres charges de gestion courante				
***					
66	Charges financières				
***	/	9			
67	Charges exceptionnelles				
***	/				
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)				
***					
022	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses réelles				
042	Opé, d'ordre de transfert entre section				
***	/				
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation				
126	1				
023	Virement à la section d'investissement				
	Total des dépenses d'ordre				
1	D 002 (5)				
/ TO	TAL GENERAL DE DEPENSES				

### A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES	/
Article (2)	Libellé (2)	Montant (8)
013	Atténuations de charges	
	100	
70	Ventes de produits fabriqués,	
7061 7062	Redevance d'assainissement collectif Redev. d'assainissement non collectif	/
74	Subventions d'exploitation	
***		
75	Autres produits de gestion courante	
***		
76	Produits financiers	
7.5		
77	Produits exceptionnels	
***		
78	Reprises sur provisjons et sur dépréc. (4)	
	/	
	Total des recettes réelles	
042	Opé, d'ordre de transfert entre sections	
	/	
043	Opé, d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
***	/	
1	Total des recettes d'ordre	
/	R 002 (5)	
TO	TAL GENERAL DE RECETTES	

<sup>(1)</sup> Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service,

<sup>(2)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49,

<sup>(3)</sup> Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

<sup>(4)</sup> Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

<sup>(5)</sup> Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES	A5.2.2
SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	

Service....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

### A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES	1
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
	***	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
	•••	/
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
***	***	7
23	Immobilisations en cours (hors op.)	/
Opératio	ons d'équipement n° (1 ligne par op.)	
***	/	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
***		
13	Subventions d'investissement	
***		
16	Emprunts et dettes assimilées	
•••		
18	Compte de liaison : affeytation à	
4344		
26	Particip, et créances rattachées à	
27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)	
	Total des dépenses réelles	707 71 71 71
040	Opérations d'ordre transfert entre sectjons	
121	/	
041	Opérations patrimoniales	
/	/	
	Total des dépenses d'ordre	
/	D 001 (4)	
/ TO	OTAL GENERAL DE DEPENSES	

### A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

13 Subventions d'investissement		RECETTES	,
		Libellé (2)	Montant (3)
16 Emprunts et dettes assimilées 20 Immobilisations incorporelles 21 Immobilisations corporelles 22 Immobilisations reçues en affectation 23 Immobilisations en cours 10 Dotations, fonds divers et réserves 110 Réserves 110 Réserves 126 Particip, et créances rattachées à 27 Autres immobilisations financières 27 Autres immobilisations financières 4582 Op. c/ de tiers nº (1 ligne par op.)  Total des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	13	Subventions d'investissement	
20 Immobilisations incorporelles	***	744	
20 Immobilisations incorporelles 21 Immobilisations corporelles 22 Immobilisations reques en affectation  23 Immobilisations en cours 10 Dotations, fonds divers et réserves 110 Exerces 110 Réserves 120 Particip, et créances pattachées à 210 Particip, et créances pattachées à 221 Autres immobilisations financières 222 Autres immobilisations financières 233 Immobilisations affectation à 244 Particip, et créances pattachées à 254 Particip, et créances pattachées à 265 Particip, et créances pattachées à 276 Autres immobilisations financières 277 Autres immobilisations financières 288 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  Total des recettes réelles  290 Opérations d'ordre transfert entre sections	16	Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles 22 Immobilisations reques en affectation  23 Immobilisations en cours 10 Dotations, fonds divers et réserves 18 Compte de liaison : affectation à 26 Particip. et créances fattachées à 27 Autres immobilisations financières 4582 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  Tota/des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	***	194	/
21 Immobilisations corporelles 22 Immobilisations reques en affectation  23 Immobilisations en cours 10 Dotations, fonds divers et réserves 110 Réserves 118 Compte de liaison : affectation à 118 Compte de liaison : affectation à 119 Particip, et créances attachées à 110 Autres immobilisations financières 110 Particip de tiers n° (1 ligne par op.)  120 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  121 Tota/des recettes réelles  122 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  123 Tota/des recettes réelles	20	Immobilisations incorporelles	
		141	/
	21	Immobilisations corporelles	/
22 Immobilisations reques en affectation  23 Immobilisations en cours		/	
		Immobilisations reçues en affectation	
10 Dotations, fonds divers et réserves	23	Immobilisations en cours	
106 Réserves	10	Dotations, fonds divers et réserves	
18 Compte de liaison : affectation à 26 Particip, et créances dattachées à 27 Autres immobilisations financières 4582 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  Total des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	33.5		
18 Compte de liaison : affectation à 26 Particip. et créances attachées à 27 Autres immobilisations financières 4582 Op. c/ de tiers nº (1 ligne par op.)  Tota/des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	106	Réserves /	
26 Particip. et créances attachées à 27 Autres immobilisations financières 4582 Op. c/ de tiers nº (1 ligne par op.)  Tota/des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	3.6%		
26 Particip, et créances dattachées à  27 Autres immobilisations financières  4582 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  Total des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	18	Compte de liaison : affegtation à	
27 Autres immobilisations financières 4582 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  Total des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections			
27 Autres immobilisations financières  4582 Op. c/ de tiers nº (1 ligne par op.)  Total des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	26	Particip, et créances pattachées à	
4582 Op. c/ de tiefs n° (1 ligne par op.)  Tota/des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections		/	
4582 Op. c/ de tiers n° (1 ligne par op.)  Tota/des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	27	Autres immobilisations financières	
Tota/des recettes réelles  040 Opérations d'ordre transfert entre sections	***		
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	4582	Op. c/ de tiers nº (1 ligne par op.)	
sections		Total des recettes réelles	
	040		
0.11 Opérations patrimoniales		/	
OFF OPERATIONS PURITIONALES	041	Spérations patrimoniales	
/		/	
021 / Virement de la section d'exploitation	021 /		
Total des recettes d'ordre	/	Total des recettes d'ordre	
R 001 (4)	/	R 001 (4)	
TOTAL GENERAL DE RECETTES	/ T(	OTAL GENERAL DE RECETTES	

<sup>(1)</sup> Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article 1.. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des nations, soit par a service d'assainssement concern concern soit en de certific d'assains sement collectif et d'assains sement collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

<sup>(3)</sup> Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

<sup>(4)</sup> Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

A - ELEMENTS DU BILAN

A6 - Etat des charges transférées

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

### A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
_							

<sup>(1)</sup> Correspond au montant de la charge restant à amortir = 1 - (II+III).

A - ELEMENTS DU BILAN

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

INEXES
ES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	tion :			Date de la délibération :	ration:
			Sur l'exercice	ercice		
	Cumul des réalisations de l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
DEPENSES (a)			$\setminus$			
](2)			1			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire		\				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1				
Annulations sur dépenses (c) (3)	\					
Dépenses nettes (a - c)						
RECETTES (b)						
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le mandataire						
041 Financement paremprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (3)						
Berattes nettes (h - d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

Ca) Inscrite le chaptire et la nature des travaux.

(3) Le chaptire 43 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en récettes.

(4) Indiquer le chaptire.

### A8 - ELEMENTS DU BILAN

- A8.1 Variation des patrimoines Entrées (art R.2313. du CGCT)
- A8.2 Variation des patrimoines Sorties (art R.2313. du CGCT)
- A8.3 Opérations liées aux cessions

### VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - EXERCICE : 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - ENTREES	A8.1

Aucun enregistrement ne correspond à la sélection

### VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - EXERCICE : 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES	A8.2

Aucun enregistrement ne correspond à la sélection

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

### A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions	Réalisations

### A9 - ELEMENTS DU BILAN

A9.1 - Variation des patrimoines - Entrées (art L. 300-5 du code de l'urbanisme)

A9.2 - Variation des patrimoines - Sorties (art L. 300-5 du code de l'urbanisme)

### VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - EXERCICE : 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A9.1

Aucun enregistrement ne correspond à la sélection

### VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - EXERCICE : 2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A9.2

Aucun enregistrement ne correspond à la sélection

# - ELEMENTS DU BILAN

A10 - Etat des travaux en régie A11 - Etat des travaux en régie - RATIO

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEGITOR DE l'OROTTO	The state of the s	
Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
	TOTAL GENERAL		1

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
	TOTAL GENERAL	

<sup>(1)</sup> Les immobilisations créees par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outiliage acquis ou loués, trais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Défailler les chapitres budgétaires par artiele conformement au plan de comptes appliqué par le SDIS.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

### VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - 2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

# **RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	

### B1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

- B1.1 Etat des emprunts garantis par la commune
- B1.2 Emprunts garantis calcul du ratio d'endettement
- B1.3 Etat des subventions versées dans le cadre du vote du budget
- B1.4 Etat des contrats de crédit-bail
- B1.5 Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.6 Etat des engagements donnés
- B1.7 Etat des engagements reçus

IV – ANNEXES	Ν
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

# PER ATT DEC PARTERIAGE CAN TAN

chef de file du du du du du du du de le sementa en menta (2)

(1) Indiquer C pour amortisoment constant, P pour amortisoment progressif. F pour in fine, X pour authes (4) préciser).

(2) Indiquer la pérdétite des renhousements A : annedie, M : mensualle; B : hinesciriele; T : trimestrialle; X : autre.

(3) Tope de tans directive les renhousements A : annedie, M : mensualle; B : hinesciriele; T : trimestrialle; X : annedie, M : mensualle; B : trimestrialle; M : mensualle; B : mensuall

VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - 2019

2	B1.2
IV – ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

# **B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	O
Provisions pour garanties d'emprunts	Q
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	=

II/I	
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en $\% \left( 3 \right)$	

<sup>(1)</sup> Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B13 - SHBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DII VOTE DII BIIDGET

GET	Montant de la subvention	
bis - 30b ventions vensees bans ee cabre bo vote bo bodget	Nom de l'organisme Nature juridique de l'organisme Montant de la subvention	
אים שוואים נישו	Nom de l'organisme	
DIENTIONS VENSE	Objet (3)	
DI-CIT	Article (1) Subventions (2)	
	Article (1)	

<sup>(1)</sup> Indiquer l'article d'imputation de la subvention. (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<sup>(3)</sup> Objet pour lequel est versé la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

### B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien avant fait	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
	l'objet du contrat (1)				N+1	N+2	NH3	N+4	Cumul	Total (2)
	Mobilier :									
	Mobilier:									
	Mobilier :									

<sup>(1)</sup> Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

### B1.5 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP TTC	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPF

IV – ANNEXES			
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS			
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6		

### **B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/8	Annuité vorsée au cours de l'exercice
8017 Subvent	ions à verser en ann	uités					
100							
8018 Autres e	ngagements donnés.						
Au profit d'orga	nismes publics						
Au profit d'orga	nismes privés (1)		************				1
TOTAL							

<sup>(1)</sup> Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611- 3- 2 du CGCT): L' "Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 31/12/N " correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS		
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7	

### B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subvent	ions à recevoir par ar	muités (annuité	s restant à rec	evoir)			
	ngagements reçus						
A Lexception de	ceux reçus des entreprise			1			
Engagements re-	çus des entreprises			·····			
TOTAL							

B - ELEMENTS DU BILAN

B2.1 - Autorisations de programme et crédits de paiement

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2019	Crédits réalisés en 2019	Reste à financer (>2019)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

### SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2019	Crédits réalisés en 2019	Reste à financer (>2019)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

### C 1 - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

- C1.1 Etat du personnel
- C1.2 Etat du personnel non titulaire
- C1.3 Etat du personnel de la collectivité de rattachement employé par la régie

	N 1 A N	IV - ANNEXES					≥
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	INFORMATION	S – ETAT DU PE	RSONNEL AU 0	N/10/L		Ö	C1.1
	C1.1	ETAT DU PERS	C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	N/			
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPL	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTI	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	REMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)						1	
Directour général des services recteur général adjoint des services Directour général des services lechniques Emplois creés au titre de l'article é-1 de la loi n°84-53				,			
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)				\			
FILIERE TECHNIQUE (c)			/				
			/				
FILIERE SOCIALE (d)			1				
		1					
FILIERE MEDICO-SOCIALE (9)		/					
		1					
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (1)		1					
	\						
FILIERE SPORTIVE (g)	1						
	1						
FILIERE CULTURELLE (h)							
/							
FILIERE ANIMATION (I)	The state of the s						
/							
FILIERE POLICE (I)	The second second						
/							
EMPLOIS NOW CITES (k) (5)							
ANTAL GENERAL PROGRAMMENT AND	The state of the s						

<sup>(1)</sup> Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTRBS50102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisée dans four finite d'origine.

<sup>(2)</sup> Catégories : A, B ou C.

<sup>(3)</sup> Emplois budgitates ceés par l'assemblée délibéraires ceés par l'assemblée délibéraires cui semplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unite, les emplois à temps non compatibles sont compatibles de hauteur de la quotifie de travait prèvue par la délibération ceènn l'emplois de l'assemblée délibéraires ceés par l'assemblée délibéraires cuite par la délibération ceènn l'emplois à temps (4) Equivalent temps plein annuel travaitie (ETPT), Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesuide par four quointé de tannis de travait et par four période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotifie de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Esemple : un agent à temps plein (quotité de traval = 100%) présent toute l'amnée correspond à 0.4 ETPT (0.8 \* 612).

Présent la moité de familée (ex : CDD de 6 mois, recurement à mismele correspond à 0.4 ETPT (0.8 \* 612).

<sup>(5)</sup> Par exemple: emplois dont les missions re correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'anticle 139 tor de la toi n'84;53 du 26 janvier 1994 etc.

# VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR - VENTE D'ENERGIE - 2019

<b>&gt;</b>	C1.1
IV – ANNEXES	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

	:					
AGENTS NON TITULAIRES EN	CATEGORIES SECTEUR	SECTEUR	R	REMUNERATION (3)		CONTRAT
FONCTION AU 01/01/N	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
[]						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

### (1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.

CULT: Culturel ANIM: Animation. PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

### (4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a°: article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.
- 3-b: article 3, 2ème alinéa: accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
   3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

- 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  3-3-2°: emplois de tonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions le lustifient.
  3-5.2°: emplois de une la catégorie A lorsque les besoins des servicies ou la nature des fonctions le lustifient.
  3-5.2°: emplois de commune de la confinant et de secrétaire de sercétaire de sercétaire des groupements composés de communes de moins de 1 000 nabitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression d'ene autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de 3-5.5°: emplois des communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de 3-4. article 21 de la finite 20 de servicie indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  3-8 article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

  - A : autres (préciser)
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE	C1.2

### RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

### C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

(1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
[]			
TOTAL GENERAL			

<sup>(1)</sup> Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN	C2
ENGAGEMENT FINANCIER	

### C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et le droit de			ition du public à opie totale ou partielle à se	
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres.				

<sup>(1)</sup> Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

<sup>(3)</sup> Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

### C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes

Г	IV – ANNEXE	IV
	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
	LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

### C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

SPA) (oui / non)

<sup>(1)</sup> Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale

C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

C4 - Présentation agregée du budget principal du SPIC et des budgets annexes

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	C4

### 1 - Budget principal : BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-127 730.50	-1 355 285.52	-1 483 016.02
DEPENSES RECETTES	16 175 087.53 16 175 087.53	8 786 652.21 8 658 921.71	5 297 330.15 3 942 044.63	14 083 982.36 12 600 966.34
EXPLOITATION		2 132 990.12		2 132 990.12
DEPENSES RECETTES	32 792 961.35 32 792 961.35	30 844 002.11 32 976 992.23		30 844 002.11 32 976 992.23

### 2 - Budget annexe : OPERATIONS ECONOMIQUES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-689 712.32	723 746.36	34 034.04
DEPENSES RECETTES	4 967 068.80 4 967 068.80	3 893 184.08 3 203 471.76	316 253.64 1 040 000.00	4 209 437.72 4 243 471.76
EXPLOITATION		350 526.61		350 526.61
DEPENSES RECETTES	2 170 938.46 2 170 938.46	1 791 969.59 2 142 496.20		1 791 969.59 2 142 496.20

### 2 - Budget annexe : VENTE D'ENERGIE

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-3 113.25	-32 227.44	-35 340.69
DEPENSES RECETTES	48 345.05 48 345.05	12 741.25 9 628.00	32 227.44	44 968.69 9 628.00
EXPLOITATION		497.08		497.08
DEPENSES RECETTES	22 028.73 22 028.73	18 179.82 18 676.90		18 179.82 18 676.90

### 3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
INVESTISSEMENT		-820 556.07	-663 766.60	-1 484 322.67
DEPENSES RECETTES	21 190 501.38 21 190 501.38	12 692 577.54 11 872 021.47	5 645 811.23 4 982 044.63	18 338 388.77 16 854 066.10
EXPLOITATION		2 484 013.81		2 484 013.81
DEPENSES RECETTES	34 985 928.54 34 985 928.54	32 654 151.52 35 138 165.33		32 654 151.52 35 138 165.33
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	56 176 429.92	45 346 729.06	5 645 811.23	50 992 540.29
TOTAL GENERAL DES RECETTES	56 176 429.92	47 010 186.80	4 982 044.63	51 992 231.43

D - ARRETE ET SIGNATURES

D2 - Arrêté et signatures

### VILLE D'HEROUVILLE SAINT CLAIR - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - VENTE D'ENERGIE

IV – ANNEXE	IV
	D1
ARRETE ET SIGNATURES	<b>D2</b>

### **D2 – ARRETE – SIGNATURES**

Date de convocation :/	Nombre de membres en exercice35 Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés  VOTES : Pour
A HEROUVILLE ST CLAIR le	
A HEROUVILLE SI CLAIR 16	Les membres du CONSEIL MUNICIPAL (2),
- R.THOMAS	- A. DOLHEM
- L MATA	- C. BOISSET
- P. HANNOT	- L. MEKKAOUI
- A. ZERROUKY	- G. RIBALTA
- E. BERNET	- D. MUSAFIRI-BOJI
- P. MAROLE	- B. MOUNKAR
- J. LANGLOIS	- S. MOUTIERS
- F. CARLUER	- S. DUMONT-PRIEUX
- G. DECORDE-CACO	- N. SIMON

IV – ANNEXE	IV
	D1
ARRETE ET SIGNATURES	<b>D2</b>

### **D2 – ARRETE – SIGNATURES**

- Y. GERNY	- S. REGAÏA	
- S. GODIER	- F. BARBIER	
- S. CHANTHAPANYA	- K. BACHELEY	
- L. HIVER	- S. MICHEL	
- T. PLEY	- N. MASDAN	
- G. THOUMINE	- V. LOUVET	
- J.C GAUCHARD	- H. FREREUX CHATELIER	
- S. CHADLI	- E. CASSETO-GADRAT	
- J.F. ALY		
Certifié exécutoire par LE MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le/		
A HEROUVILLE SAINT CLAIR le/		